

Meurtres, corruption : ce que cachent les mauvais chiffres de la délinquance

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / CÉLIA ALBÉRI

23 février 2026



Les chiffres de la délinquance pour 2025 sont tombés : ils sont catastrophiques. Avec notamment 16 homicides de plus qu'en 2024, la Guadeloupe s'enfonce dans une violence qui tue. Pour y faire face, l'État et la Région évoquent le déblocage de millions d'euros notamment pour la vidéoprotection. Mais les maires peinent à développer les politiques de prévention dans leurs communes, tandis que le préfet pointe des causes sociétales profondes, et que le procureur dénonce la corruption des élites. Tour d'horizon des cinq vérités que cachent ces mauvais chiffres.

47 homicides, et toute une société malade ?

C'est le chiffre qui refroidit. Avec 47 homicides recensés en 2025 contre 31 l'année précédente, la Guadeloupe s'enfonce dans une violence qui tue.

Selon les données présentées ce 20 février par la préfecture, la délinquance a augmenté de 4 % par rapport à 2024. Une augmentation qui se traduit par une flambée des crimes les plus graves. Le nombre d'homicides a augmenté de 52 %. Parallèlement 220 tentatives d'homicide et 540 vols avec armes ont été enregistrés. Les violences sexuelles ne sont pas en reste, avec près de 300 affaires de viols recensées, un chiffre qui ne reflète que les faits portés à la connaissance des forces de l'ordre et transmis à la justice.

Bien qu'il ait tenté de minimiser « *la hausse modérée* » de la délinquance, le préfet Thierry Devimeux a aussi réitéré son analyse sociétale sans fard ce 20 février, en reliant directement l'insécurité aux maux profonds du territoire. Son approche dépasse le simple cadre sécuritaire. « *Des indicateurs sociétaux montrent que la société guadeloupéenne n'est pas en grande forme. Quand on parle du taux d'illettrisme, du taux de décrochage scolaire, du taux de pauvreté, du taux d'habitat précaire, du nombre de bénéficiaires du RSA, on se rend compte que la société guadeloupéenne ne va pas bien. Et l'illustration de ce mauvais état de santé, c'est cette délinquance qui se développe sur quasiment toutes les thématiques.* »

Si les racines du mal sont si profondes, les mesures annoncées sont-elles à la hauteur ?

Les millions d'euros suffisent-ils ?

Pour tenter d'endiguer cette vague, les pouvoirs publics sortent le carnet de chèques du contribuable.

L'État, via le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), a lancé ce 19 février ses appels à projets pour 2026, avec une date limite fixée au lundi 20 avril 2026. Ce fonds finance des actions locales de prévention, mais aussi des équipements de vidéoprotection, la sécurisation des écoles et des lieux de culte, ou encore l'achat de matériel pour les polices municipales.

La semaine dernière, vendredi 13 février, lors d'une réunion au Raizet (photo ci-dessus) entre État et collectivités territoriales, la Région, présidée par Ary Chalus, a présenté son plan d'investissement pour « faire reculer la violence ». Plus de 4,4 millions d'euros sont programmés sur la période 2025-2030. La collectivité s'engage à financer systématiquement 20 % de tous les projets communaux de vidéoprotection.

2,1 millions d'euros sont mobilisés pour déployer les réseaux de caméras dans plusieurs communes : Morne-à-l'Eau, Le Lamentin, Les Abymes et Saint-François qui n'en ont pas. Les réseaux de Baie-Mahault, Vieux-Habitants, Le Moule, Deshaies et Vieux-Fort seront renforcés. 800 000 euros sont spécifiquement fléchés vers Pointe-à-Pitre et 119 000 euros pour Basse-Terre.

Dans 24 lycées publics, la généralisation des portiques détecteurs de métaux est actée pour 800 000 euros.

Enfin, 1,5 million d'euros seront consacrés au renforcement des clôtures et à la sécurisation des périmètres de cinq lycées jugés prioritaires :

Buffon (Baie-Mahault), Juminer (Lamentin), Nicolo (Basse-Terre), Delgrès (Le Moule) et Lacavé (Capesterre Belle-Eau).

Les responsables sont-ils à la hauteur ?

Ces annonces ne dissipent pas les doutes. Interrogée sur les résultats de la campagne 2025 du FIPD - nombre de candidatures, nature des porteurs de projets, liste des lauréats - Suzanne Foucan, cheffe du bureau de la sécurité intérieure à la préfecture, a opposé une fin de non-recevoir : « *Il nous est impossible de vous communiquer les informations sollicitées.* » La transparence due aux citoyens attendra.

Et puis il y a les acteurs de terrain qui peinent à apporter une réponse à la hauteur des enjeux. Les communes ont des difficultés à appliquer la réglementation sur les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), pourtant prévus depuis 2002. « *Les maires ne créent pas de postes dédiés. On ajoute juste cette responsabilité à des fonctionnaires qui ont déjà une charge de travail complète* », explique un observateur. « *Il n'y a pas de budgets significatifs pour cette politique. On se contente souvent de faire des réunions et de l'information, et peu d'actions, beaucoup d'acteurs sont désabusés.* »

Comment espérer endiguer la délinquance quand l'outil principal de prévention, voulu par le législateur il y a près d'un quart de siècle, est laissé en jachère faute de moyens humains et financiers ?

Le poisson pourrit-il par la tête ?

La violence ne vient pas que de la rue. Pour le procureur général près la

cour d'appel de Basse-Terre, Éric Maurel, c'est clairement non. Il faut lutter, a-t-il dit, *« contre les atteintes à la probité, c'est-à-dire le fait que les détenteurs de la puissance publique ne respectent pas obligatoirement les règles publiques et créent des dysfonctionnements et des causes de frustrations au sein de la société. »* Et d'ajouter : *« Ça participe aussi à la violence, donc il faut que l'exemple vienne d'en haut. »*

Une pique en direction de tous ceux qui devraient incarner l'autorité et la morale républicaine de l'État de droit. Et à quand la mise en œuvre d'une lutte implacable contre la corruption ?

L'argent, est-ce la seule solution ?

Ces annonces s'inscrivent dans le cadre du contrat territorial de prévention et de sécurité, dont l'élaboration a été confiée le 29 avril 2024 au préfet honoraire François Lalanne. Il aura fallu près d'un an et demi pour que des moyens technologiques pas si innovants affleurent. Sans masquer l'essentiel : peut-on se contenter de « filmer » des problèmes que le préfet lui-même qualifie de « sociétaux » ? Les caméras empêcheront-elles un jeune en situation de décrochage scolaire et sans perspectives d'activité professionnelle de basculer dans la violence ? Les portiques métalliques régleront-ils les problèmes d'illettrisme, de pauvreté et d'habitat précaire pointés par Thierry Devimeux ?

« Il faut que les forces de l'ordre de l'État, mais aussi en partenariat avec les collectivités, se mobilisent sur tous ces items pour faire en sorte que la société guadeloupéenne retrouve de la stabilité, retrouve de la sérénité, et puisse se construire un avenir collectif », plaide le préfet.

L'info n'a pas de prix, mais elle a un coût. Vous venez de lire un article en accès libre. Pour que perdure un journalisme de qualité, abonnez-vous ici ou, si vous préférez, faites un don ici.